

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-7/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024273-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Demandes de remise gracieuse de dette
Demande acceptée

Il est proposé de faire bénéficier un ancien agent départemental d'une remise gracieuse de dette et de refuser une demande de remise gracieuse émanant d'un ancien agent départemental

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 2,

VU la demande de remise gracieuse présentée par Madame S.C. (titre de recette n° 2021-10750),

CONSIDÉRANT que Madame S.C., ancien agent départemental, a perçu indûment tout ou partie de son traitement,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :D'accorder à l'ancien agent départemental ci-après mentionné une remise gracieuse partielle correspondant à la part de traitement indûment perçu dans les conditions suivantes :

Initiales prénom/nom	Montant de la dette (euros)	Indemnités journalières/retraite perçues (euros)	Montant de la remise gracieuse (euros)	Montant « restant à la charge » de l'agent (euros)	Quotité de la remise gracieuse (%)
Madame S.C. (titre de recette n°2021-10750)	1487.18 €	1127.47 €	359.71 €	1127.47 €	24.2%

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental sur le domaine « gestion des ressources humaines » à l'action « masse salariale », sur l'opération « masse salariale / remises gracieuses ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne